



## ÉVALUATION DE DÉPART

**Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 30 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.**

Cette évaluation permettra à l'enseignant d'établir le profil de l'élève et d'orienter sa formation pratique. Les résultats des tests sont rassemblés sur une fiche d'évaluation et donnent une estimation du nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

### **1 Parcours de formation**

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

### **2 Capacités évaluées**

L'ensemble de l'évaluation comporte 19 exercices qui sont exécutés en 30 minutes environs. Ce programme mesure le niveau de l'élève sur les 12 facultés nécessaires, toutes jugées essentielles à la conduite :

Confiance en soi

Coordination main-regard

Obéissance aux règles

Temps de réaction

Exploration visuelle

Partage de l'attention

Largeur du champ de vision

Changement d'intention

Evaluation (temps, vitesse, distance)

Mémoire à court terme

Concentration

Prévention des risques

### **3 le moyen utilisé**

Cette évaluation est réalisée à l'aide du logiciel « Observer » de Code Rousseau. L'élève s'installe devant l'ordinateur et réalise les différents exercices proposés.

### **4 informations du public**

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site internet.

L'évaluation est alors complétée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie, et préremplie suite aux résultats des exercices.